

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121129-2012_B459-DE
Date de télétransmission : 05/12/2012
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B459

OBJET : Agriculture et forêt - Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) du Pays d'Aix - Aménagement foncier agricole de la commune de Pertuis - Acquisition de parcelles cadastrées section I 788-789, C206, E402, H778-779, F144-145-146, H1053

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(e)s :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et forêt

Objet : Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) du Pays d'Aix - Aménagement foncier agricole de la commune de Pertuis - Acquisition de parcelles cadastrées section I 788-789, C206, E402, H778-779, F144-145-146, H1053.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Conformément aux termes de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) du Pays d'Aix et suite aux préemptions de la SAFER Vaucluse, il vous est proposé de procéder à l'acquisition de parcelles pour un total de 6 hectares 5 467 m² à Pertuis et un montant de 73 260 €, auquel se rajoutent les frais de portage de la SAFER et les frais notariés, soit un montant total de 77 590 €.

Depuis 2005, la C.P.A., dans le cadre de sa compétence en matière d'agriculture et de politique foncière agricole, accompagne la commune de Pertuis et le Conseil Général de Vaucluse dans la réorganisation de la plaine agricole. Lors du Bureau du 7 octobre 2011, la C.P.A. a décidé de participer à l'étude préalable d'aménagement qui va déterminer le périmètre et la forme de l'aménagement foncier.

Dans l'attente et afin de répondre aux multiples pressions qui continuent de s'exercer sur cette plaine agricole, mais aussi afin de préparer dans les meilleures conditions l'aménagement foncier, il a semblé opportun de constituer un stock de parcelles agricoles en fonction des sollicitations, qui permettra de répondre aux objectifs de l'aménagement foncier (création d'îlots d'installation, équipements publics, ...).

Cette constitution de stock fait suite aux demandes de la commune de Pertuis, qui s'est engagée dans une politique importante de restructuration agricole faisant suite à une étude conventionnée entre le Département de Vaucluse, la commune de Pertuis et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (délibération n°2011-B393 en date du 07 octobre 2011).

La SAFER, établissement public seul compétent en la matière exerce son droit de préemption dans le cadre du remembrement de la plaine de Pertuis, au bénéfice de la Communauté du Pays d'Aix pour permettre à celle-ci de lutter contre la pression foncière et de pérenniser ainsi l'utilisation de l'espace à des fins de production agricole.

Notre Convention d'Intervention Foncière prévoit que la CPA a l'obligation de racheter à la SAFER les biens acquis par voie de préemption.

Il nous appartient donc de finaliser nos engagements.

Suite aux préemptions dans le cadre du remembrement de la plaine de Pertuis de la SAFER Vaucluse, il vous est donc proposé l'acquisition de plusieurs parcelles cadastrées section I 788-789, C206, E402, H778-779, F144-145-146, H1053 pour un total de 6 hectares 5 467 m² à Pertuis. Il est nécessaire d'ajouter à ce montant d'acquisition de 73 260 €, les frais de portage représentant 1 930 € et 2 400 € de frais notariés, soit un montant total de 77 590 € (Soixante dix sept mille cinq cent quatre vingt dix euros).

Ces parcelles pourront être concédées, dans le cadre d'un cahier des charges des baux conformes aux dispositions légales, aux exploitants agricoles agréés par la SAFER pendant la durée de l'opération du remembrement, soit de 3 à 5 ans.

Pendant ce laps de temps, dans le cas de non exploitation de ces parcelles par des agriculteurs, la commune de Pertuis assurera le contrôle et la protection de ces espaces, notamment pour les risques d'occupations illicites ou de dégradation d'environnement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2003_A118 du Conseil communautaire du 27 juin 2003 approuvant la mise en œuvre de la convention foncière ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle de mener toute action concernant la mise en œuvre de la convention d'intervention foncière et notamment l'exercice de par la SAFER de son droit de préemption au bénéfice de la Communauté ou de l'établissement ;

VU la délibération n°2010_B268 du Bureau communautaire du 11 juin 2010 relative à la Convention d'intervention Foncière cadre du Pays d'Aix pour les années 2010/2012,

VU la délibération n°2012_B039 du Bureau communautaire du 27 janvier 2012 relative à la constitution d'un stock de parcelle afin d'anticiper l'aménagement foncier agricole pour 2012 ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique et Emploi - Agriculture en date du 15 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition pour un montant de 73 260 € de plusieurs parcelles cadastrées section I 788-789, C206, E402, H778-779, F144-145-146, H1053 pour un total de 6 hectares 5 467 m² à Pertuis ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur le Fonds d'intervention foncière agricole dont la dotation globale annuelle s'élève à 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) sur la section investissement sur la ligne budgétaire 3D-92 20 414 qui présente les disponibilités nécessaires.

DF DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



51, avenue du 8 mai 1945
04017 - DIGNE LES BAINS Cedex

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Marie-Claude RUIS
Courriel : marie.ruis@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 04 92 30 85 91
Fax : 04 92 30 85 90

DIGNE LES BAINS, LE 31/12/2010

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA SAFER
PACA
à

Monsieur le Président de la SAFER
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
B.P. n° 116
04101 - MANOSQUE Cedex

OBJET : Projet d'acquisition par préemption
Sur la commune de PERTUIS(84)
n° AP 84 10 0341 01..

Monsieur le Président,

Vous avez demandé mon avis sur le projet d'acquisition par votre Société d'une propriété agricole, d'une superficie de 25a 90ca, appartenant à Mr Claude CHARNEAU et sise sur la commune de PERTUIS.

Cette opération s'effectuerait sans contre proposition de prix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que le prix de 1 200€ qui vous a été notifié n'appelle pas d'objection de ma part.

Il en est de même de l'opportunité de cette opération.

Ce projet recueille donc mon agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

RECU le
10 JAN 2011

| | |
|---------------|-------|
| Direct | |
| Fichier | |
| ARRIVEE | |
| - 6 JAN. 2011 | |
| Photocopie | 84 10 |
| Destin | |
| Classif | |

Par délégation de l'Administrateur Général
des Finances Publiques
le Chef de pôle

Annie BOYER



19

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIGNE LES BAINS, LE : 14/11/2011

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**



**L'ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA SAFER
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

19, BOULEVARD VICTOR HUGO

CS04015

04015 DIGNE LES BAINS

TELEPHONE : 04 92 30 85 91

Mél du service : tgdomaine004@dgfip.finances.gouv.fr

A

Monsieur le Président de la SAFER
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
B.P. n° 116
04101 - MANOSQUE Cedex

| |
|---|
| Point de contact |
| Jours et heures d'ouverture : 8H15-11H45 13H45-16H |
| Réception : (avec ou Sans RDV) |
| Affaire suivie par : Melle Marie Claude RUIS |
| Courriel : marie.claude.ruis@dgfip.finances.gouv.fr |
| Tél : 04-92-30 85 91 |
| Fax : 04-92-30 85 90 |
| Refer |

**Objet : Projet d'acquisition par préemption
Sur la commune de PERTUIS(84)
N° AP 84 11 0272 01.**

Monsieur le Président,

Vous avez demandé mon avis sur le projet d'acquisition par votre Société d'une propriété agricole, d'une superficie de 1ha 68a 35ca, appartenant à Claude CHARNEAU et sise sur la commune de PERTUIS.

Cette opération s'effectuerait sans contre proposition de prix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que le prix de 12 000€ qui vous a été notifié n'appelle pas d'objection de ma part.

Il en est de même de l'opportunité de cette opération.

Ce projet recueille donc mon agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Administrateur Général des Finances Publiques
Directeur Départemental des Finances Publiques

| | |
|--------------|--|
| Direct | |
| Fichier | |
| 21 NOV. 2011 | |
| 84 JG | |
| Proposé par | |
| Approuvé | |
| Classé | |

Gilles GAUTHIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIGNE LES BAINS, LE : 13/07/2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



L'ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA SAFER
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

19, BOULEVARD VICTOR HUGO

CS04015

04015 DIGNE LES BAINS

TELEPHONE : 04 92 30 85 91

Mél du service : tgdomaine004@dgfip.finances.gouv.fr

Jours et heures d'ouverture : 8H15-11H45 13H45-16H
Réception : (avec ou Sans RDV)
Affaire suivie par : Melle Marie Claude RUIS
Courriel : marie.claude.ruis@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 04-92-30 85 91
Fax : 04-92-30 85 90

A
Monsieur le Président de la SAFER
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
CS 20017
04107-MANOSQUE Cedex

| | |
|-------------|--|
| Direct | |
| Reçu | |
| 23 JUL 2012 | |
| RUIS | |
| Phon | |
| Tél | |
| Class | |

Objet : Projet d'acquisition par préemption
Sur la commune de PERTUIS(84)
N° AP 84 12 0152 02.

Monsieur le Président,

Vous avez demandé mon avis sur le projet d'acquisition par votre Société d'une propriété agricole, d'une superficie de 36a 20ca, appartenant à Mme Michèle FAURY et sise sur la commune de PERTUIS.

Cette opération s'effectuerait sans contre proposition de prix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que le prix de 3 620€ qui vous a été notifié n'appelle pas d'objection de ma part.

Il en est de même de l'opportunité de cette opération.

Ce projet recueille donc mon agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation de l'Administrateur Général
des Finances Publiques
le Commissaire du Gouvernement adjoint,

Fabrice BITTAN

RECU le

24 JUL 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIGNE LES BAINS, LE : 13/07/2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

19, BOULEVARD VICTOR HUGO

CS04015

04015 DIGNE LES BAINS

TELEPHONE : 04 92 30 85 91

Mél du service : tgdomaine004@dgfip.finances.gouv.fr

L'ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA SAFER
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

A

Monsieur le Président de la SAFER
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
CS 20017

04107-MANOSQUE Cedex

| |
|---|
| <p>Jours et heures d'ouverture : 8H15-11H45 13H45-16H Réception : (avec ou Sans RDV) Affaire suivie par : Melle Marie Claude RUIS Courriel : marie.claude.ruis@dgfip.finances.gouv.fr Tél : 04-92-30 85 91 Fax : 04-92-30 85 90</p> |
|---|

| | |
|--------------|--|
| Direct | |
| Objet | |
| 23 JUL. 2012 | |
| 83 JS | |
| Classé | |

Objet : Projet d'acquisition par préemption
Sur la commune de PERTUIS(84)
N° AP 84 12 0152 01.

Monsieur le Président,

Vous avez demandé mon avis sur le projet d'acquisition par votre Société d'une propriété agricole, d'une superficie de 37a 30ca, appartenant à Mme Michèle FAURY et sise sur la commune de PERTUIS.

Cette opération s'effectuerait sans contre proposition de prix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que le prix de 3 730€ qui vous a été notifié n'appelle pas d'objection de ma part.

Il en est de même de l'opportunité de cette opération.

Ce projet recueille donc mon agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation de l'Administrateur Général
des Finances Publiques
le Commissaire du Gouvernement adjoint,

Fabrice BITTAN

RECU le
24 JUL. 2012

4

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIGNE LES BAINS, LE : 13/07/2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

19, BOULEVARD VICTOR HUGO

CS04015

04015 DIGNE LES BAINS

TELEPHONE : 04 92 30 85 91

Mél du service : tgdomaine004@dgfip.finances.gouv.fr

RECU le
24 JUIL 2012

L'ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA SAFER
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

A

Monsieur le Président de la SAFER
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
CS 20017

04107-MANOSQUE Cedex

| |
|---|
| Jours et heures d'ouverture : 8H15-11H45 13H45-16H |
| Réception : (avec ou Sans RDV) |
| Affaire suivie par : Melle Marie Claude RUIS |
| Courriel : marie.claude.ruis@dgfip.finances.gouv.fr |
| Tél : 04-92-30 85 91 |
| Fax : 04-92-30 85 90 |

| | |
|--------------|-------|
| Direct | |
| Fichier | |
| 23 JUIL 2012 | |
| Classé | 83 JS |

Objet : Projet d'acquisition par préemption
Sur la commune de PERTUIS(84)
N° AP 84 12 0152 03.

Monsieur le Président,

Vous avez demandé mon avis sur le projet d'acquisition par votre Société d'une propriété agricole, d'une superficie de 55a 00ca, appartenant à Mme Michèle FAURY et sise sur la commune de PERTUIS.

Cette opération s'effectuerait sans contre proposition de prix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que le prix de 5 500€ qui vous a été notifié n'appelle pas d'objection de ma part.

Il en est de même de l'opportunité de cette opération.

Ce projet recueille donc mon agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation de l'Administrateur Général
des Finances Publiques
le Commissaire du Gouvernement adjoint,

Fabrice BITTAN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIGNE LES BAINS, LE : 13/07/2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

19, BOULEVARD VICTOR HUGO

CS04015

04015 DIGNE LES BAINS

TELEPHONE : 04 92 30 85 91

Mél du service : tgdomaine004@dgfp.finances.gouv.fr

L'ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA SAFER
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

A

Monsieur le Président de la SAFER
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
CS 20017

04107-MANOSQUE Cedex

Jours et heures d'ouverture : 8H15-11H45 13H45-16H
Réception : (avec ou Sans RDV)
Affaire suivie par : Melle Marie Claude RUIS
Courriel : marie.claude.ruis@dgfp.finances.gouv.fr
Tél : 04-92-30 85 91
Fax : 04-92-30 85 90

| | |
|--------------|-------|
| Direct | |
| Fiche | |
| 23 JUL. 2012 | |
| Photo | 83 JS |
| Classif | |

Objet : Projet d'acquisition par préemption
Sur la commune de PERTUIS(84)
N° AP 84 12 0152 04.

Monsieur le Président,

Vous avez demandé mon avis sur le projet d'acquisition par votre Société d'une propriété agricole, d'une superficie de 64a 10ca, appartenant Mme Michèle FAURY et sise sur la commune de PERTUIS.

Cette opération s'effectuerait sans contre proposition de prix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que le prix de 6 410€ qui vous a été notifié n'appelle pas d'objection de ma part.

Il en est de même de l'opportunité de cette opération.

Ce projet recueille donc mon agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation de l'Administrateur Général
des Finances Publiques
le Commissaire du Gouvernement adjoint,

Fabrice BITTAN

RECU le
24 JUL 2012



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



51, avenue du 8 mai 1945
04017 - DIGNE LES BAINS Cedex

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : Marie-Claude RUIS
Courriel : marie.ruis@dgifp.finances.gouv.fr
Tél : 04 92 30 83 91
Fax 04 92 30 85 90

DIGNE LES BAINS, LE 2 MARS 2011

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AUPRÈS DE LA SAFER
PACA
à

Monsieur le Président de la SAFER
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
B.P. n° 116
04101 - MANOSQUE Cedex

OBJET : Projet d'acquisition par préemption
Sur la commune de PERTUIS (84)
n° AP 84 11 0060 01.

Monsieur le Président,

Vous avez demandé mon avis sur le projet d'acquisition par votre Société d'une propriété agricole, d'une superficie de 73a35ca, appartenant à Mme Marthe FIORINA et sise sur la commune de PERTUIS.

Cette opération s'effectuerait sans contre proposition de prix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que le prix de 10 000 € qui vous a été notifié n'appelle pas d'objection de ma part.

Il en est de même de l'opportunité de cette opération.

Ce projet recueille donc mon agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation de l'Administrateur Général
des Finances Publiques
le Chef de pôle

Amélie BOYER

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



RECU le
28 NOV. 2011

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIGNE LES BAINS, LE : 9/11/2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

19, BOULEVARD VICTOR HUGO

CS04015

04015 DIGNE LES BAINS CEDEX

TELEPHONE : 04 92 30 85 91

Mél du service : tgdomaine004@dgfip.finances.gouv.fr

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT AUPRES DE LA SAFER
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

A

Monsieur le Président de la SAFER
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
B.P. n° 116
04101 - MANOSQUE Cedex

| |
|---|
| Pour nous joindre |
| Jours et heures d'ouverture : 8H15-11H45 13H45-16H |
| Réception : (avec ou Sans RDV) |
| Affaire suivie par : Melle Marie Claude RUIS |
| Courriel : marie-claude.ruis@dgfip.finances.gouv.fr |
| Tél : 04-92-30 85 91 |
| Fax : 04-92-30 85 90 |

Objet : Projet d'acquisition par préemption
Sur la commune de PERTUIS (84)
N° AP 84 11 0263 01.

/ VAUX -

Monsieur le Président,

Vous avez demandé mon avis sur le projet d'acquisition par votre Société d'une propriété agricole, d'une superficie de 1ha 94a 47ca, appartenant à Mr Alain VAUX et sise sur la commune de PERTUIS.

Cette opération s'effectuerait sans contre proposition de prix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que le prix de 17 000€ qui vous a été notifié n'appelle pas d'objection de ma part.

Il en est de même de l'opportunité de cette opération.

Ce projet recueille donc mon agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation de l'Administrateur Général
des Finances Publiques
le Commissaire du Gouvernement adjoint,

| | |
|--------------|------|
| Direct | |
| Fichier | |
| ARRIVÉE | |
| 25 NOV. 2011 | |
| Photocopie | RUIS |
| Départ | |
| Classé | |

Fabrice BITTAN

OBJET : Agriculture et forêt - Mise en œuvre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF) du Pays d'Aix - Aménagement foncier agricole de la commune de Pertuis - Acquisition de parcelles cadastrées section I 788-789, C206, E402, H778-779, F144-145-146, H1053

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



05 DEC. 2012